



## Conseil municipal d'Ottawa

### Procès-verbal

**N° de la réunion : 69**

**Date : le 12 novembre 2025**

**Heure : 10 h**

**Endroit : Salle Andrew-S.-Haydon, 110, avenue Laurier Ouest, et participation par voie électronique**

Présents : Mark Sutcliffe, maire, Matt Luloff, conseiller , Laura Dudas, conseillère, David Hill, conseiller, Cathy Curry, conseillère, Clarke Kelly, conseiller, Glen Gower, conseiller , Theresa Kavanagh, conseillère, Laine Johnson, conseillère, Sean Devine, conseiller, Jessica Bradley, conseillère, Tim Tierney, conseiller, Stéphanie Plante, conseillère, Rawlson King, conseiller, Ariel Troster, conseillère, Jeff Leiper, conseiller, Riley Brockington, conseiller, Shawn Menard, conseiller, Marty Carr, conseillère, Catherine Kitts, conseillère, Isabelle Skalski, conseillère, David Brown, conseiller, Steve Desroches, conseiller, Allan Hubley, conseiller, Wilson Lo, conseiller

---

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion

Le Conseil municipal de la Ville d'Ottawa s'est réuni le mercredi 12 novembre 2025 à 10 h à la salle Andrew-S.-Haydon, 110, avenue Laurier Ouest, Ottawa. Le maire Mark Sutcliffe préside la réunion dans la salle du Conseil; certains membres y participent en personne, et les autres, à distance sur Zoom.

Le maire Sutcliffe invite les membres du Conseil à prendre un moment de réflexion.

2. Avis et renseignements concernant la réunion à l'intention du public

Les avis et renseignements concernant la réunion sont joints à l'ordre du jour et au procès-verbal, y compris : la disponibilité des services d'interprétation

simultanée et des mesures d'accessibilité; les procédures relatives aux réunions à huis clos; les points d'information qui ne font pas l'objet de discussions; les avis de non-responsabilité relativement aux renseignements personnels pour les correspondants; les avis relatifs aux procès-verbaux; les détails sur la participation à distance.

Des formats accessibles et des soutiens à la communication sont offerts sur demande.

### 3. Hymne national

C. Curry, conseillère

L'hymne national est interprété par la conseillère C. Curry et les membres (anciens et actuels) du personnel suivants :

1. Amanda Williams, agente, Service de police d'Ottawa
2. Zachary Ladouceur, contrôleur du TLR diesel, Direction générale des services de transport en commun (DGSTC)
3. Katherine Russell, épidémiologiste, Santé publique Ottawa
4. Cairine Thomas, examinatrice, Plans de zonage, Services du Code du bâtiment, Direction générale des services de la planification, de l'aménagement et du bâtiment (DGSPAB)
5. Debra Laroque, coordonnatrice de programme, Direction générale des loisirs, de la culture et des installations (DGLCI)
6. Peter Trotscha (retraité)
7. Jon Bach, gestionnaire de projet, Direction générale des services d'infrastructure et d'eau (DGSIE)

### 4. Annonces/ activités cérémoniales

#### 4.1 Reconnaissance du Navire canadien de Sa Majesté (NCSM) Ottawa pour son travail dans la région indopacifique

Le maire Mark Sutcliffe et le conseiller Steve Desroches soulignent la présence de membres de l'équipage du NCSM *Ottawa*, de retour d'un déploiement dans la région indopacifique (Justin Simmons, commandant; Trevor Robinson, capitaine de corvette; Malcolm « Allen » Johnston, premier maître de 1<sup>re</sup> classe; Keating William Teft, lieutenant [marine]; Terry Thomson, premier maître de 2<sup>e</sup> classe; Daniel Brooks, matelot-chef; et Rong Hu, caporal).

5. Appel nominal

Tous les membres du Conseil sont présents.

6. Adoption de procès-verbaux

6.1 Procès-verbal 67 de la réunion du Conseil municipal du 22 octobre 2025

**Adopté**

6.2 Procès-verbal confidentiel 67 de la réunion du Conseil municipal du 22 octobre 2025

**Adopté**

7. Déclarations d'intérêts, y compris celles découlant de réunions antérieures

7.1 C. Curry - Modification du Plan officiel – Secteur d'expansion urbaine de South March

Je, Cathy Curry, déclare un intérêt pécuniaire direct potentiel concernant le point suivant :

Modification du Plan officiel pour élargir les limites du secteur urbain afin d'y intégrer le secteur d'expansion urbaine de South March (dossier 01-01-24-0025),

parce que je possède une propriété adjacente au secteur d'expansion proposé.

8. Communications

8.1 Communications de l'Association des municipalités de l'Ontario (AMO)

La Ville a reçu les communications de l'AMO.

8.2 Réponses aux demandes de renseignements

8.2.1 OCC 2024-18 - Avancement de la conception de trottoirs plats et de bordures franchissables

8.3 Pétitions

Une pétition soumise par School Streets Ottawa, contenant 413 signatures, demandant au Conseil municipal de continuer de défendre le contrôle automatisé de la vitesse (CAV), de financer et d'accélérer la mise

en place de modes de transport équitables et actifs vers les écoles, et d'aller de l'avant avec le projet des couloirs scolaires à Ottawa.

#### 8.4 Soumissions

Une soumission soumise par Julia Morisset de Guerra, contenant 269 signatures, demandant au Conseil municipal et à OC Transpo de prendre des mesures concrètes pour améliorer le service de transport en commun à Cumberland dans le cadre des prochains cycles budgétaires et de planification.

#### 9. Absences

Aucune absence n'est signalée.

#### 10. Motion portant présentation de rapports

Motion n° **2025-69-01**

Proposée par S. Desroches

Appuyée par A. Troster

**Que les rapports suivants sur les prévisions budgétaires 2026 soient reçus et déposés :**

1. **Rapport de du chef des finances, Direction générale des finances et des services organisationnels, intitulé « Budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2026 »;**
2. **Rapport du Comité de dérogation, intitulé « Comité de dérogation – Budget provisoire de fonctionnement de 2026 »; et**
3. **Rapport du Conseil de santé d'Ottawa intitulé « Conseil de santé d'Ottawa – Budget provisoire de fonctionnement de 2026 »;**
4. **Rapport du conseil d'administration de la Bibliothèque publique d'Ottawa intitulé « Conseil d'administration de la Bibliothèque publique d'Ottawa – Budgets provisoires de fonctionnement et des immobilisations de 2026 »;**
5. **Rapport de la Commission de service de police d'Ottawa intitulé « Commission de service de police d'Ottawa – Budgets provisoires de fonctionnement et des immobilisations de 2026 »;**

**Que les règles de procédure soient suspendues afin que soient reçus et examinés les rapports suivants de la Direction générale des finances et des services organisationnels, étant donné qu'ils donnent des renseignements**

**complémentaires aux rapports budgétaires de 2026 déposés à la présente réunion :**

1. **Rapport de la directrice des Services du parc automobile, intitulé « Plans relatifs aux véhicules et aux biens d'équipement de 2026 – Complément d'information relatif aux estimations budgétaires »;**
2. **Rapport de la Cheffe des ressources humaines intitulé « Rapport d'analyse des ETP 2025 – Renseignements supplémentaires relatifs aux prévisions budgétaires »;** et

**Que le rapport no. 29 du Comité de l'agriculture et des affaires rurales, le rapport no. 19 du Comité des services communautaires, le rapport no. 20 du Comité de l'environnement et du changement climatique, le rapport no. 30 du Comité des finances et des services organisationnels, le rapport no. 56 du Comité de la planification et du logement et le rapport no. 22 du Comité de l'infrastructure et des travaux publics soient reçus et examinés.**

**Adopté**

11. **Allocution du maire sur le budget**

Le maire prononce son discours sur le budget annuel devant les membres du Conseil municipal avant le dépôt du budget préliminaire de 2026.

12. **Direction générale des finances et des services organisationnels**

12.1 **Budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2026**

Dossier : ACS2025-FCS-FSP-0013 - À l'échelle de la ville

Après l'allocution du maire sur le budget, Wendy Stephanson, directrice municipale, Cyril Rogers, chef des finances, Direction générale des finances et des services organisationnels (DGFSO), et Svetlana Valkova, cheffe des finances adjointe, DGFSO, font une présentation générale sur le budget provisoire 2026. Une copie du diaporama est conservée au greffe municipal.

**Recommandation(s) du rapport**

**Que le conseil municipal :**

1. **Reçoive et dépose les budgets provisoires de fonctionnement et des immobilisations de 2026 à sa réunion du 12 novembre 2025 et qu'il les examine subséquentement lors de sa réunion en comité plénier le 10 décembre 2025; et**

2. **Transmette les parties pertinentes des budgets de fonctionnement et des immobilisations de 2026 à chaque comité permanent du Conseil pour que ces derniers les examinent subséquemment et formulent des recommandations au Conseil, lors de sa réunion en comité plénier le 10 décembre 2025.**

13. Comité de dérogation

13.1 Comité de dérogation - Budget provisoire de fonctionnement de 2026

**Recommandation(s) du Comité**

**Que le Conseil municipal reçoive et dépose le budget provisoire de fonctionnement de 2026 du Comité de dérogation à sa réunion du 12 novembre 2025 et qu'il l'examine subséquemment en comité plénier le 10 décembre 2025.**

14. Conseil de santé d'Ottawa

14.1 Conseil de santé d'Ottawa - Budget provisoire de fonctionnement de 2026

Dossier : ACS2025-OPH-BDS-0007 - À l'échelle de la ville

La conseillère C. Kitts fait une présentation, dont une copie est conservée au greffe municipal, résumant le budget provisoire 2026 du Conseil de santé d'Ottawa. Elle est accompagnée du D<sup>r</sup> Trevor Arnason, médecin chef en santé publique, et de Mohammad Kibria, gestionnaire, Soutien aux politiques, à la santé des Autochtones et à l'administration des affaires, Santé publique Ottawa.

**Recommandation(s) du Conseil de santé d'Ottawa**

**Que le Conseil municipal reçoive et dépose le budget provisoire de fonctionnement de 2026 du Conseil de santé d'Ottawa à sa réunion du 12 novembre 2025 et qu'il l'examine subséquemment en comité plénier le 10 décembre 2025.**

15. Conseil d'administration de la Bibliothèque publique d'Ottawa

15.1 Conseil d'administration de la Bibliothèque publique d'Ottawa - Budgets provisoires de fonctionnement et des immobilisations de 2026

Le conseiller Matthew Luloff et Sonia Bebbington, bibliothécaire en chef et directrice générale, Bibliothèque publique d'Ottawa (BPO), font une présentation, dont une copie est conservée au greffe municipal, résumant

le budget provisoire 2026 de la BPO. Ils sont accompagnés d'Anna Basile, directrice générale adjointe, BPO.

**Recommandation(s) du Conseil d'administration de la Bibliothèque publique d'Ottawa**

**Que le Conseil municipal reçoive et dépose les budgets provisoires de fonctionnement et des immobilisations de 2026 du conseil d'administration de la Bibliothèque publique d'Ottawa à sa réunion du 12 novembre 2025 et qu'il les examine subséquemment en comité plénier le 10 décembre 2025.**

16. Commission de service de police d'Ottawa

16.1 Commission de service de police d'Ottawa - Budgets provisoires de fonctionnement et des immobilisations de 2026

Salim Fakirani, président, Commission de service de police d'Ottawa, Eric Stubbs, chef, Service de police d'Ottawa, et Steve Bell, chef adjoint, Service de police d'Ottawa, font une présentation résumant le budget provisoire 2026 du Service de police d'Ottawa. Une copie du diaporama est conservée au greffe municipal.

**Recommandation(s) de la Commission de service de police d'Ottawa**

**Que le Conseil municipal reçoive et dépose les budgets provisoires de fonctionnement et des immobilisations de 2026 du Service de police d'Ottawa à sa réunion du 12 novembre 2025 et qu'il les examine subséquemment en comité plénier le 10 décembre 2025.**

17. Direction générale des finances et des services organisationnels

17.1 Plans relatifs aux véhicules et aux biens d'équipement de 2026 – Complément d'information relatif aux estimations budgétaires

Dossier : ACS2025-FCS-FL-0002 - À l'échelle de la ville

**Recommandation(s) du rapport**

**Que le Conseil municipal prenne connaissance du Plan de remplacement des véhicules et des biens d'équipement municipaux de 2026, du Plan de croissance relatif aux véhicules et biens d'équipement municipaux de 2026 ainsi que du Plan de remplacement des véhicules et des biens d'équipement pour le soutien des Services de transport en commun de 2026 et du Plan de croissance relatif aux véhicules et biens d'équipement servant aux**

**Services de transport en commun de 2026, comme le présente en détail le rapport à titre de complément d'information dans le cadre du budget préliminaire de 2026.**

**Reçu**

17.2 Rapport d'analyse des ETP 2025 – Renseignements supplémentaires relatifs aux prévisions budgétaires

Dossier : ACS2025-FCS-HRS-0001 - À l'échelle de la ville

**Recommandation(s) du rapport**

**Que le Conseil municipal prenne connaissance du Rapport d'analyse des équivalents temps plein (ETP) de 2025 en tant que renseignements supplémentaires relatifs au budget provisoire de 2026.**

**Reçu**

18. Rapport no 29 du Comité de l'agriculture et des affaires rurales

18.1 L'Arpentage résidentiel rural au 30 juin 2024

Dossier : ACS2025-PDB-PS-0033 – À l'échelle de la ville

**Recommandation(s) du Comité**

**Que le Conseil prenne connaissance du présent rapport.**

**Reçu**

18.2 Modification du Plan officiel – Secteur d'expansion urbaine de South March

Dossier : ACS2025-PDB-PSX-0051 - West Carleton-March (quartier 5)

C. Curry a déclaré un conflit d'intérêts sur ce sujet. (Je, Cathy Curry, déclare un intérêt pécuniaire direct potentiel concernant le point suivant : Modification du Plan officiel pour élargir les limites du secteur urbain afin d'y intégrer le secteur d'expansion urbaine de South March (dossier 01-01-24-0025), parce que je possède une propriété adjacente au secteur d'expansion proposé.)

**Recommandation(s) du Comité de l'agriculture et des affaires rurales**

Que le Conseil refuse la modification du Plan officiel ayant pour objet d'intégrer les biens-fonds visés dans la limite urbaine et à les désigner « Quartier » assortis d'une « Surzone des quartiers projetés » du transect de banlieue, et d'enjoindre au personnel de défendre la position de la Ville devant le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire.

Adopté

18.3 Modification du Règlement de zonage – 6158, promenade Rideau Valley

Dossier : ACS2024-PDB-PSX-0030 – Rideau-Jock (quartier 21)

**Recommandation(s) du Comité telle(s) que modifiée(s)**

**Que le Conseil approuve :**

1. **Une demande de modification du Règlement de zonage 2008-250 visant le 6158, promenade Rideau Valley, et ;**
2. **Qu'il n'y ait aucun autre avis conformément au paragraphe 34 (17) de la Loi sur l'aménagement du territoire.**

Motion n° 2025-69-02

Proposée par C. Kelly

Appuyée par C. Kitts

**ATTENDU QUE** se trouvent au 6158, promenade Rideau Valley, communément appelé Ferme Miller, plusieurs commerces qui ne respectent pas le *Règlement de zonage* de la Ville; et

**ATTENDU QUE** le requérant demande à porter le nombre de véhicules lourds autorisés à 17 fois le seuil fixé par le *Règlement de zonage* dans une zone d'entreposage à l'air libre d'une surface 50 fois supérieure à celle prévue dans le Règlement; et

**ATTENDU QUE** le personnel a confirmé que le requérant n'a pas fourni de preuves suffisantes d'un droit de dérogation à ces usages; et

**ATTENDU QUE** l'approbation de la demande contreviendrait à la Déclaration provinciale sur la planification 2024; et

**ATTENDU QU'elle pourrait en outre créer un précédent préoccupant qui compromettrait gravement les dispositifs de préservation des terres agricoles à fort rendement; et**

**ATTENDU QU'elle ne servirait pas au mieux les intérêts du secteur rural d'Ottawa; et**

**ATTENDU QUE le personnel a recommandé le rejet de la demande de modification mineure du *Règlement de zonage*;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil rejette la demande de modification du *Règlement de zonage* (no 2008-250) visant le 6158, promenade Rideau Valley;**

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'il soit demandé au personnel de continuer de travailler de manière constructive avec le requérant pour mettre la propriété en conformité avec le *Règlement de zonage*.**

Voix affirmative(s) (19): M. Sutcliffe, L. Dudas, D. Hill, C. Curry, C. Kelly, G. Gower, T. Kavanagh, L. Johnson, S. Devine, J. Bradley, S. Plante, A. Troster, J. Leiper, R. Brockington, S. Menard, M. Carr, C. Kitts, S. Desroches, et W. Lo

Voix négative(s) (6): M. Luloff, T. Tierney, R. King, I. Skalski, D. Brown, et A. Hubley

**Adopté (19 à 6)**

19. Rapport no 19 du Comité des services communautaires

19.1 Plan relatif aux personnes âgées 2025-2030

Dossier : ACS2025-CSS-GEN-011 – À l'échelle de la ville

**Recommandation(s) du Comité**

**Que le Conseil approuve :**

1. **Le Plan relatif aux personnes âgées 2025-2030, tel qu'il est décrit dans le présent rapport et dans les documents justificatifs, et de réaffirmer son engagement à faire d'Ottawa une ville où les personnes âgées peuvent bien vieillir.**
2. **L'élargissement du Cadre stratégique sur le financement communautaire de la Ville d'Ottawa existant afin d'y inclure**

**l'énoncé de politique du financement du Plan relatif aux personnes âgées.**

3. **La délégation au directeur, Sécurité et Bien-être dans les collectivités, Politiques et Données analytiques, et au gestionnaire de programmes, Direction du développement social et du financement, individuellement, le pouvoir de gérer et d'administrer le budget de financement du Plan relatif aux personnes âgées, tel que décrit dans le présent rapport et l'énoncé de politique du financement du Plan relatif aux personnes âgées, joint en tant que document 2 au présent rapport.**

**Adopté**

19.2 Clôture de la Stratégie intégrée de transition au logement

Dossier : ACS2025-CSS-GEN-014 – À l'échelle de la ville

**Recommandation(s) du Comité**

**Que le Conseil :**

1. **prende acte des mises à jour concernant les initiatives de la Stratégie intégrée de transition au logement (SITL) à titre d'information; et**
2. **approuve la clôture de la SITL à titre de stratégie indépendante et de fusionner les initiatives en cours à la mise à jour du Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance, comme le décrit le présent rapport.**

**Adopté**

20. Rapport no 20 du Comité de l'environnement et du changement climatique

20.1 Mise à jour annuelle 2025 du Plan directeur de la gestion des déchets solides

Dossier : ACS2025-PWD-SWS-0007 – À l'échelle de la ville

**Recommandation(s) du Comité**

**Que le Conseil :**

1. **Prene connaissance, pour information, de la Mise à jour annuelle 2025 du Plan directeur de la gestion des déchets solides, ainsi que des progrès accomplis dans les suites d'actions absolument prioritaires et conformément aux précisions reproduites dans la Pièce 1 – Compte rendu sur les interventions de la première année;**
2. **Prene connaissance du compte rendu détaillé sur la limite de trois articles à jeter (suite d'actions 4 du Plan directeur de la gestion des déchets solides : Amélioration de la séparation des déchets à la source), conformément aux modalités exposées dans la pièce 2 (Compte rendu sur la limite de trois articles à jeter et sur le Programme d'exemption des propriétés agricoles);**
3. **Approuve la prorogation, jusqu'en 2027, du Programme d'exemption des propriétés agricoles selon les modalités exposées dans ce rapport et conformément aux précisions reproduites dans la pièce 2 (Compte rendu sur la limite de trois articles à jeter et sur le Programme d'exemption des propriétés agricoles);**
4. **Prene connaissance, pour information, des résultats de la mission d'audit 2023-2024 sur les déchets pendant les quatre saisons, qui viendra éclairer la planification et la mesure du rendement.**

**Adopté**

20.2 Stratégie Parés pour les changements climatiques Ottawa

Dossier : ACS2025-SI-CCR-0011 – À l'échelle de la ville

**Recommandation(s) du Comité telles que modifiées**

**Que le Conseil :**

1. **Approuve la stratégie Parés pour les changements climatiques Ottawa et le plan quinquennal décrits dans le présent rapport et dans les documents 1 et 2;**
2. **Délègue le pouvoir à la directrice générale, Direction générale des initiatives stratégiques, et au directeur, Services des changements climatiques et de la résilience, individuellement,**

d'approuver, de modifier, d'exécuter et de prolonger les ententes liées à la stratégie Parés pour les changements climatiques Ottawa au sein de la Direction générale des initiatives stratégiques, comme décrit plus en détail dans le présent rapport; et

3. Approuve, sous réserve de l'approbation du budget, que le personnel fournisse en 2026 un financement ponctuel dans le cadre de la stratégie Parés pour les changements climatiques Ottawa afin d'étendre la promotion et l'éducation ciblées concernant la climatisation et à l'accès à cette dernière pour les résidents à faible revenu, par l'intermédiaire de programmes existants comme le programme SESSS géré par la Direction générale des services sociaux et communautaires; et,
4. Demande au personnel, dans le cadre de la stratégie de rafraîchissement Parés pour les changements climatiques Ottawa, d'explorer les possibilités d'élargir l'accès à la climatisation aux populations les plus vulnérables à la chaleur, en s'appuyant sur des recherches supplémentaires, et présente les prochaines étapes recommandées en 2027.

Adopté

20.3 Motion – T. Kavanagh, conseillère – Arbres hommages

Dossier : ACS2025-OCC-CCS-0114 - À l'échelle de la ville

Recommandation(s) du Comité

Que le Conseil approuve ce qui suit :

1. Que les Services de l'entretien des parcs et des forêts, Direction générale des travaux publics, étudient les moyens possibles de personnaliser les hommages personnels commémoratifs dans le cadre du Programme d'arbres hommages, puis en rendent compte; et
2. Que cet examen comprenne au besoin une analyse comparative des municipalités ainsi qu'une mise à jour des frais de demande reflétant le coût d'une plaque ou d'une étiquette plus grande, l'administration du programme, l'entretien et l'arrosage; et

3. **Que les Services de l'entretien des parcs et des forêts, Direction générale des travaux publics, présentent des options (y compris une mise à jour des frais de demande) pour les hommages personnels au Comité de l'environnement et du changement climatique et au Conseil municipal d'Ottawa d'ici la fin du deuxième trimestre de 2026.**

**Adopté**

21. Rapport no 56 du Comité de la planification et du logement

- 21.1 Modification du Règlement de zonage – 3055, chemin Richmond

Dossier : ACS2025-PDB-PS-0025 – Bay (quartier 7)

**Recommandation(s) du Comité telles que modifiées**

**Que le Conseil approuve la modification à apporter au Règlement de zonage (no 2008-250) pour le 3055, chemin Richmond, comme l'indique la pièce 1, afin d'autoriser la construction d'un immeuble d'appartements de cinq étages selon les précisions reproduites dans la pièce 2 et tel que modifié par la motion n° PHC 2025-56-01.**

**Adopté**

- 21.2 Modification du plan officiel – 4497A et 4497B cour O'Keefe

Dossier : ACS2025-PDB-PSX-0065 – Barrhaven-Ouest (quartier 3)

**Recommandation(s) du Comité**

**Que le Conseil refuse la modification du Plan officiel ayant pour objet d'intégrer les biens fonds visés dans la limite urbaine et de les désigner « Quartier », et d'enjoindre au personnel de défendre la position de la Ville devant le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire.**

**Adopté**

- 21.3 Motion – G. Gower, conseiller – Enseigne avec panneau afficheur du Club Lions de Stittsville

Dossier : ACS2025-OCC-CCS-0126 - Stittsville (quartier 6)

**Recommandation(s) du Comité**

**Que le Conseil approuve :**

1. **Une exemption aux dispositions du tableau 1A du Règlement régissant les enseignes permanentes sur des propriétés privées (no 2016-326), dans sa version modifiée, pour autoriser :**
  - a. **l'installation d'un panneau afficheur numérique dans une zone TM;**
  - b. **l'installation, dans une zone TM, d'une enseigne fixée au sol d'une hauteur maximale de 5,18 mètres;**
  - c. **l'installation d'une enseigne fixée au sol en cour latérale avec un retrait minimal de 0,75 mètre;**
2. **Que les frais de dérogation mineure au Règlement de 2 330,00 \$ soient levés.**

**Adopté**

22. Rapport no 22 du Comité de l'infrastructure et des travaux publics

22.1 Harmonisation des limites de vitesse sur le boulevard Jeanne-d'Arc Nord

Dossier : ACS2025-PWD-TRF-0003 - Orléans-Est-Cumberland (1) et Orléans-Ouest-Innes (2)

**Recommandation(s) du Comité**

**Que le Conseil approuve l'harmonisation des différentes limites de vitesse existantes sur le boulevard Jeanne-d'Arc Nord pour les fixer à :**

- **50 km/h à partir de 170 mètres au sud du rond point du boulevard St-Joseph jusqu'au rond point de la promenade Fortune et de la promenade Vineyard;**
- **40 km/h à partir de 170 mètres au sud du rond point de la promenade Fortune et de la promenade Vineyard jusqu'à 100 mètres à l'ouest du chemin Tenth Line;**
- **50 km/h à partir de 100 mètres à l'ouest du chemin Tenth Line jusqu'au privé Inlet.**

**Adopté**

22.2 Motion – S. Desroches, conseiller - Arrêt toutes directions sur l'avenue Solarium et le chemin Andromeda

Dossier : ACS2025-OCC-CCS-0121 - À l'échelle de la ville

**Recommandation(s) du Comité**

**Que le Conseil approuve que le panneau temporaire d'arrêt toutes directions à l'intersection de l'avenue Solarium et du chemin Andromeda demeure en place.**

**Adopté**

23. Ordre du jour pour approbation en bloc

23.1 Rapport no 29 du Comité de l'agriculture et des affaires rurales

23.1.1 Modifications de zonage d'ordre général – T4 2025

Dossier : ACS2025-PDB-PS-0068 – À l'échelle de la ville

**Recommandation(s) du Comité de la planification et du logement et du Comité de l'agriculture et des affaires rurales**

**Que le Conseil approuve les modifications du Règlement de zonage (no 2008- 250) indiquées dans le document 1 et exposées en détail dans le document 2.**

**Adopté**

23.1.2 Modification du Règlement de zonage – Partie du 4186, promenade William McEwen, partie du 4221, promenade Moodie et partie du 3478, promenade Moodie

Dossier : ACS2025-PDB-PSX-0067 – Rideau-Jock (quartier 21)

**Recommandation(s) du Comité**

**Que le Conseil approuve les modifications du Règlement de zonage (no 2008- 250) pour une partie du 4186, promenade William McEwen, une partie du 4221, promenade Moodie et une partie du 3478, promenade Moodie, comme indiqué dans le document 1, pour permettre l'aménagement d'un système de stockage d'énergie par batterie et des services souterrains privés associés, comme l'expose en détail le document 2.**

**Adopté****23.2 Rapport no 19 du Comité des services communautaires**

23.2.1 Examen administratif de la politique du Programme de financement récréatif renouvelable et de la Politique sur l'accès aux installations, réaffirmation du Programme de financement récréatif renouvelable et réaffectation d'un fonds en fiducie

Dossier : ACS2025-RCF-GEN-0002 – À l'échelle de la ville

**Recommandation(s) du Comité**

**Que le Conseil municipal :**

- 1. approuve la politique du Programme de financement récréatif renouvelable, mise à jour et présentée en détail dans le document 1, joint à ce rapport; et**
- 2. approuve la Politique sur l'accès aux installations, mise à jour et présentée en détail dans le document 2, joint à ce rapport; et**
- 3. réaffirme le Programme de financement récréatif renouvelable pour le mandat 2022-2026 du Conseil municipal, sous réserve de l'enveloppe budgétaire annuelle; et**
- 4. délègue au directeur général des Loisirs, de la Culture et des Installations le pouvoir de réaffecter du capital de l'ancien Fonds de fiducie pour athlètes handicapés des Jeux d'Ottawa/Nepean à l'appui d'initiatives récréatives et culturelles, ou de biens corporels, pour les résidents ayant un handicap physique.**

**Adopté**

23.2.2 Rapport annuel relatif aux programmes de partenariat communautaire pour les projets d'immobilisations

Dossier : ACS2025-RCF-GEN-0009 – À l'échelle de la ville

**Recommandation(s) du Comité**

**Que le Conseil :**

1. **prende connaissance, à titre informatif, des projets énumérés dans le document 1, qui ont été financés en 2024 en vertu des pouvoirs délégués dans le cadre du Programme de partenariats communautaires pour les projets d'immobilisations secondaires; et**
2. **approuve en principe la liste des projets de 2025 du Programme de partenariat communautaire pour les grands projets d'immobilisations, comme il est précisé dans le document 2 et décrit dans l'enveloppe budgétaire du programme approuvée par le Conseil; et**
3. **prende connaissance, à titre informatif, de l'état d'avancement des projets soumis l'année précédente dans le cadre du Programme de partenariats communautaires pour les grands projets d'immobilisations et déjà approuvés en principe, comme il est précisé dans le document 3.**

**Adopté**

**23.3 Rapport no 30 du Comité des finances et des services organisationnels**

**23.3.1 Allègement d'impôt foncier pour les logements abordables –  
Règlement sur les immobilisations domiciliaires municipales**

Dossier : ACS2025-CSS-GEN-018 - À l'échelle de la ville

**Recommandation(s) du Comité**

**Que le Conseil :**

1. **Désigne les biens listés dans le document 1 comme immobilisations domiciliaires municipales, comme le permet l'article 110 de la Loi de 2001 sur les municipalités et comme le définit l'article 2(1)18 du Règlement de l'Ontario 603/06, dans sa version modifiée;**
2. **Officialise cette désignation par la conclusion d'un accord relatif aux immobilisations municipales (document 10) entre la Ville d'Ottawa et les fournisseurs de logements retenus pour les biens désignés, et**

**adopter les règlements municipaux connexes (documents 2 à 9);**

- 3. Autorise le directeur des Services du logement et de la lutte contre l'itinérance et la directrice des Services des solutions de logement et des investissements, individuellement, à conclure et à mettre en œuvre tous les accords nécessaires, comme le décrit le présent rapport;**
- 4. Délègue au directeur des Services du logement et de la lutte contre l'itinérance et à la directrice des Services des solutions de logement et des investissements, individuellement, les pouvoirs de modifier l'accord relatif aux immobilisations municipales et de soumettre les modifications des règlements municipaux nécessaires pour que la mise en vigueur ou abroger le règlement municipal nécessaire conformément au processus administratif habituel, sans qu'il soit nécessaire de produire un rapport quand des logements supplémentaires deviennent admissibles en vertu de l'accord de contribution pour les infrastructures ou de l'accord de supplément au loyer, ou sont ajoutés à ce dernier, ou que des biens ne répondent plus aux critères d'admissibilité.**

**Adopté**

#### 23.3.2 Bilan semestriel de l'approvisionnement de 2025

Dossier : ACS2025-FCS-PRO-0003 - À l'échelle de la ville

##### **Recommandation(s) du Comité**

**Que le Conseil prenne connaissance du présent rapport.**

**Adopté**

#### 23.3.3 Désignation de locaux loués en tant qu'immobilisations municipales

Dossier : ACS2025-SI-HSI-0022 - À l'échelle de la ville

##### **Recommandation(s) du Comité**

**Que le Conseil :**

1. **Attribue à trois (3) locaux loués par la Ville d'Ottawa, comme décrit plus en détail dans le présent rapport, la désignation d'immobilisation municipale aux fins de l'administration générale de la municipalité et à d'autres fins municipales prescrites, en vertu du paragraphe 110(6) de la Loi sur les municipalités et au sens du Règlement de l'Ontario 603/06 de 2001, dans sa dernière version, et;**
2. **Autorise la directrice par intérim, Services des solutions de logement et des investissements, à conclure et à signer, en consultation avec l'avocat général, trois (3) accords relatifs aux immobilisations municipales et à inscrire les règlements connexes à l'ordre du jour de la réunion du Conseil aux fins d'adoption dans le but d'exonérer de taxes foncières les locaux loués respectifs, comme il est décrit plus en détail dans le présent rapport.**

**Adopté**

23.3.4 Motion – G. Gower, conseiller– 40, rue Beechcliffe

Dossier : ACS2025-OCC-CCS-0117 - À l'échelle de la ville

**Recommandation(s) du Comité**

**Que le Conseil renonce au droit de préemption prévu à l'article 42 de la Loi sur l'expropriation pour la parcelle située au 40, rue Beechcliffe, soit les lots 1, 2, 3 et 4 du plan de renvoi 4R-37067, puisque le terrain visé est cédé, moyennant une contrepartie symbolique, à un fournisseur de logements sans but lucratif afin de répondre aux priorités de la Ville en matière de logement.**

**Adopté**

23.3.5 Motion – D. Brown, conseiller – 3478, promenade Moodie

Dossier : ACS2025-OCC-CCS-0118 - À l'échelle de la ville

**Recommandation(s) du Comité**

**Que le Conseil municipal:**

1. **Déclare la propriété visée excédentaire aux besoins municipaux pendant la durée du bail proposé, qui sera approuvé et conclu par la directrice générale des Initiatives stratégiques; et**
2. **Renonce à la section de la Politique sur la location à bail de la Ville d'Ottawa qui exige qu'une propriété à louer soit annoncée au public comme excédentaire avant sa location à bail.**

**Adopté**

**23.4 Rapport no 56 du Comité de la planification et du logement**

23.4.1 Modification du Plan officiel et du Règlement de zonage – 1440, place Blair Towers

Dossier : ACS2025-PDB-PSX-0060 – Beacon Hill-Cyrville (quartier 11)

**Recommandation(s) du Comité**

**Que le Conseil approuve:**

8. **Une modification du volume 2A, 8, Plan secondaire des Lignes 1 et 3 des stations du secteur urbain intérieur est, du Plan officiel, afin de permettre la construction d'une tour d'une hauteur maximale de 22 étages au 1440, place Blair Towers, comme l'expose en détail le document 2.**
9. **Une modification du *Règlement de zonage 2008-250* visant le 1440, place Blair Towers, afin de faire passer la désignation de ce bien-fonds de TD2[2085] à TD2[2085]H(64.5), comme l'expose en détail le document 1. Cette modification viendra remplacer l'exception actuelle [2085], décrite en détail dans le document 3, afin de permettre la construction d'une tour de 22 étages, d'appliquer des exceptions propres à l'emplacement et de permettre la présence d'une maison de retraite sans chambre sur le bien-fonds visé.**

**Adopté**

23.4.2 Modification du Règlement de zonage - 6615 et 6635, chemin Renaud / 191, cercle Rappel

Dossier : ACS2025-PDB-PS-0050 – Orléans Sud-Navan (quartier 19)

**Recommandation(s) du Comité**

**Que le Conseil approuve une modification au Règlement de zonage 2008-250 pour le 6615 et le 6635, chemin Renaud, et le 191, cercle Rappel, comme indiqué dans le document 1, afin de permettre la construction d'habitations résidentielles de faible hauteur, comme décrit dans le document 2.**

**Adopté**

23.4.3 Modification du Règlement de zonage – 708, 720 et 750, chemin River

Dossier : ACS2025-PDB-PS-0066 – Riverside Sud-Findlay Creek (quartier 22)

**Recommandation(s) du Comité**

**Que le Conseil approuve une modification du Règlement de zonage 2008-250 visant les 708, 720 et 750, chemin River, des biens-fonds illustrés dans le document 1, afin de permettre la construction d'habitations isolées et en rangée et d'immeubles résidentiels totalisant 246 logements, ainsi que l'aménagement d'un parc, d'un espace ouvert et de zones affectées à la protection de l'environnement, comme l'expose en détail le document 2.**

**Adopté**

24. Points à huis clos

Il n'y a aucun point à *huis clos*.

25. Suite à donner aux articles ratifiés par les comités en vertu du pouvoir délégué

**Que le conseil reçoive la liste des articles ratifiés par ses comités en vertu du pouvoir délégué, annexée comme Document 1.**

**Reçu**

26. Motion portant adoption de rapports

Motion n° **2025-69-03**

Proposée par S. Desroches

Appuyée par A. Troster

**Que le rapport de la directrice des Services du parc automobile, intitulé « Plans relatifs aux véhicules et aux biens d'équipement de 2026 – Complément d'information relatif aux estimations budgétaires »; et le rapport de la Cheffe des ressources humaines intitulé « Rapport d'analyse des ETP 2025 – Renseignements supplémentaires relatifs aux prévisions budgétaires »; le rapport no. 29 du Comité de l'agriculture et des affaires rurales, le rapport no. 19 du Comité des services communautaires, le rapport no. 20 du Comité de l'environnement et du changement climatique, le rapport no. 30 du Comité des finances et des services organisationnels, le rapport no. 56 du Comité de la planification et du logement et le rapport no. 22 du Comité de l'infrastructure et des travaux publics soient reçus et adoptés, dans leur version modifiée.**

**Adopté**

27. Motions dont avis a été donné antérieurement

27.1 Plaque de rue commémorative pour a Company of Fools au parc Strathcona

Motion n° **2025-69-04**

Proposée par S. Plante

Appuyée par M. Sutcliffe

**ATTENDU QU'a Company of Fools – la plus ancienne troupe professionnelle ottavienne mettant en scène Shakespeare au parc –, qui célèbre son 35e anniversaire, est fière de poursuivre sa mission, à savoir offrir des pièces de théâtre accessibles et professionnelles aux résidentes et résidents d'Ottawa; et**

**ATTENDU QUE** la troupe souhaite faire installer une plaque commémorative portant l'inscription « voie Fools » sur le chemin Range, au parc Strathcona, où elle se produit; et

**ATTENDU QUE** ce projet sera financé par le Bureau du maire;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QU'il** soit demandé au personnel d'installer sur le chemin Range, au parc Strathcona, une plaque de rue commémorative célébrant le 35e anniversaire d'a Company of Fools.

**Adopté**

28. Motions exigeant la suspension des Règles de procédure

28.1 Ouragan Melissa – Participation aux opérations de secours aux sinistrés dans les Caraïbes

Motion n° **2025-69-05**

Proposée par R. Brockington

Appuyée par R. King

***Que les Règles de procédure soient suspendues afin que soit examinée la motion suivante vu l'urgence des besoins.***

**ATTENDU QUE** l'ouragan de catégorie 5 Melissa, l'un des plus puissants jamais enregistrés dans les Caraïbes, a frappé la Jamaïque le 28 octobre 2025; et

**ATTENDU QUE** cet ouragan a provoqué des destructions de grande ampleur, faisant au moins 19 morts, endommageant gravement les infrastructures et les terres agricoles et occasionnant des pertes de plusieurs milliards de dollars; et

**ATTENDU QU'Haïti** a subi des pluies torrentielles, des inondations et des glissements de terrain qui ont fait plus de 30 morts et déplacé des milliers de personnes; et

**ATTENDU QUE** ce même ouragan, reclassé catégorie 3, a frappé Cuba le 29 octobre, endommageant des habitations, des routes et des réseaux électriques dans plusieurs provinces de l'est, l'évacuation de plus de 735 000 personnes ayant permis d'éviter de plus grandes pertes humaines; et

**ATTENDU QU'EN progressant vers le nord, l'ouragan a provoqué de graves inondations, des coupures d'électricité et des dégâts matériels aux Bahamas et dans d'autres îles voisines; et**

**ATTENDU QUE selon les autorités régionales et l'Organisation des Nations Unies, les pertes économiques totales dépassent 50 milliards de dollars américains, et des dizaines de milliers de familles nécessitent une aide humanitaire immédiate; et**

**ATTENDU QUE le Conseil municipal d'Ottawa a déjà adopté des motions pour appuyer les opérations internationales de secours, notamment lorsque de violents ouragans et tremblements de terre ont frappé les Caraïbes;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal encourage les résidentes et résidents d'Ottawa à faire un don pour soutenir les opérations dans les Caraïbes, et que le personnel indique sur le site Web de la Ville les différentes façons de contribuer : soit par l'intermédiaire d'organismes reconnus, comme la Croix-Rouge canadienne, le projet HOPE ou le Programme alimentaire mondial de l'Organisation des Nations Unies, qui viennent en aide aux personnes touchées par l'ouragan Melissa, soit par le portail officiel du gouvernement de la Jamaïque.**

**Adopté**

28.2 Suspension du processus d'approbation de la démolition pour le 925, avenue Marguerite

Motion n° **2025-69-06**

Proposée par R. King

Appuyée par L. Dudas

***Que les Règles de procédure soient suspendues afin que soit examinée la motion suivante à la réunion du Conseil du 12 novembre 2025 pour accélérer le processus d'approbation de la démolition.***

**ATTENDU QUE le bâtiment situé au 925, avenue Marguerite est vacant parce qu'il a été lourdement endommagé par un incendie en 2018; et**

**ATTENDU QUE** puisque ce bâtiment est barricadé depuis 2018 pour assurer la sécurité publique et éviter les intrusions, il serait dans l'intérêt du public de le démolir; et

**ATTENDU QU'**aucune demande de permis de construire n'a encore été déposée pour la construction d'un nouveau bâtiment; et

**ATTENDU QUE** la propriété a récemment été achetée en vue d'un projet immobilier; et

**ATTENDU QUE** le propriétaire actuel a demandé du financement à la Société canadienne d'hypothèques et de logement, mais le bâtiment délabré est un frein au financement; et

**ATTENDU QUE** la démolition du bâtiment inhabitable permettrait d'accélérer le processus pendant que le propriétaire prépare les demandes d'aménagement nécessaires au projet immobilier; et

**ATTENDU QUE** le bâtiment à utilisation résidentielle est soumis au processus d'approbation prévu par la réglementation des démolitions, lequel peut prendre jusqu'à 98 jours, sans compter les exigences après approbation; et

**ATTENDU QU'**en soustrayant le propriétaire à l'approbation de la démolition, la Ville ne touchera pas les frais associés de 5 723,20 \$ (frais juridiques de 1 195,54 \$ et TVH inclus);

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil suspende le processus d'approbation de la démolition pour permettre au propriétaire de demander immédiatement un permis de démolir pour le bâtiment situé au 925, avenue Marguerite;

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'**il soit renoncé aux frais associés à la demande d'approbation – 5 723,20 \$ (frais juridiques de 1 195,54 \$ et TVH inclus);

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE** cette renonciation soit déclarée invalide si aucun permis de démolir n'est délivré dans les trois mois.

**Adopté**

29. Avis de motion (pour examen à une réunion subséquente)

29.1 Dénomination commémorative en l'honneur de Robyn Guest

Proposée par M. Sutcliffe

Appuyée par G. Gower

**ATTENDU QUE Robyn Mary Elizabeth Guest était une épouse, une mère, une grand-mère, une fille, une sœur et une amie adorée qui a œuvré sans relâche à faire d'Ottawa une ville meilleure; et**

**ATTENDU QUE Robyn a été élevée de façon à être dévouée à l'intérêt public et à avoir la conviction qu'une communauté n'est pas qu'un simple lieu de vie, mais plutôt quelque chose qui se construit; et**

**ATTENDU QUE Robyn a consacré plus de 30 ans à la fonction publique, dont 20 ans de service exemplaire à la Ville d'Ottawa, où elle a gravi les échelons, d'abord comme coordinatrice des relations intergouvernementales, puis comme gestionnaire de programme, Coordination des politiques, directrice des politiques au Bureau du maire, et enfin, chef de cabinet du maire; et**

**ATTENDU QUE Robyn a joué un rôle central dans l'élaboration d'initiatives citoyennes majeures comme la Bibliothèque centrale d'Ottawa, la Galerie d'art d'Ottawa, la revitalisation du parc Lansdowne, l'Étape 2 du train léger sur rail et le nouvel Hôpital Civic, faisant preuve d'une vision, d'un leadership et d'un esprit d'équipe incomparables; et**

**ATTENDU QUE Robyn était reconnue pour sa grâce, son intelligence, sa ténacité et son dévouement sans faille à l'égard du service public, contribuant incontestablement à améliorer la qualité de vie des Ottaviennes et Ottaviens; et**

**ATTENDU QUE l'héritage de Robyn ne se limite pas à ses réussites professionnelles : dans sa vie personnelle, elle a également fait preuve d'authenticité, de compassion et de courage en accueillant chez elle des enfants placés et en redonnant activement à sa communauté; et**

**ATTENDU QUE le parc Arlington, situé dans un quartier chéri de Robyn, est un lieu idéal pour honorer sa mémoire et ses contributions;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil municipal approuve que ce parc, situé au 165, avenue Arlington, soit rebaptisé « parc Robyn-Guest » en l'honneur de Robyn Mary Elizabeth Guest, pour ses contributions exceptionnelles et ses retombées durables pour Ottawa;

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE** soit installée sur place une plaque affichant le nom et une brève description des contributions de Robyn Guest.

29.2 Protection des droits des locataires

Proposée par S. Plante

Appuyée par M. Carr

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a déclaré une crise et une situation d'urgence en matière de logement abordable et d'itinérance à sa réunion du 29 janvier 2020 et qu'il participe à la campagne « Résoudre la crise » de l'Ontario's Big City Mayors, qui vise à lutter contre l'itinérance et la crise de santé mentale et de toxicomanie dans la province; et

**ATTENDU QUE** le gouvernement de l'Ontario a déposé le projet de loi 60 – Loi de 2025 visant à lutter contre les retards et à construire plus rapidement le 23 octobre 2025; et

**ATTENDU QUE** l'annexe 12 dudit projet modifie la Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation afin, entre autres, d'apporter des changements à la Commission de la location immobilière (CLI) pour, d'une part, la rendre plus efficace afin qu'elle rattrape son retard dans le traitement des dossiers, et d'autre part, renforcer les droits des propriétaires et réduire les délais d'expulsion des locataires; et

**ATTENDU QUE** le gouvernement provincial a décidé d'annuler les consultations sur la modification la plus controversée, qui porte sur les différentes options relatives à l'expiration des baux, ce qui laisse penser qu'il souhaite mettre fin aux baux à durée fixe; et

**ATTENDU QUE** les autres modifications proposées à Loi sur la location à usage d'habitation, qui figurent dans l'exposé technique (pages 11 à 15), limiteraient considérablement les droits des locataires auprès de la CLI; et

**ATTENDU QUE** l'Association of Municipalities of Ontario (AMO) reconnaît que les propriétaires ont besoin de droits adaptés pour

**proposer des locations et accroître le parc de logements, mais n'approuve pas les modifications, invoquant la nécessité d'une approche équilibrée pour protéger efficacement les locataires contre les expulsions illégales, notamment les rénovictions; et**

**ATTENDU QUE plus de 130 organisations ont signé une lettre ouverte demandant au gouvernement d'abroger les modifications proposées à la protection des locataires qui, selon elles, aggraveraient la crise du logement et de l'itinérance dans la province; et**

**ATTENDU QU'ACORN a lancé une campagne en ligne exhortant le gouvernement à abandonner ses propositions dangereuses, ce qui a poussé 23 000 Ontariennes et Ontariens à demander par courriel au premier ministre Doug Ford, au ministre du Logement Rob Flack, au procureur général Doug Downey et aux députés provinciaux de ne pas adopter de modifications qui restreindraient les droits des locataires auprès de la CLI; et**

**ATTENDU QUE les personnes favorables aux modifications affirment que ces dernières libéreraient beaucoup de logements vacants et inciteraient les propriétaires à mettre leurs logements en location; et**

**ATTENDU QUE le Centre canadien de politiques alternatives a contesté les propos du procureur général, qui s'est dit « convaincu qu'en trouvant le juste équilibre, nous libérerons des dizaines, voire des centaines de milliers de logements », estimant, après analyse des rapports sur les quatre zones les plus peuplées de la province, que les mesures libéreraient seulement 17 800 logements vacants; et**

**ATTENDU QUE la Ville d'Ottawa affiche un taux d'inoccupation relativement bas – par exemple, sur les 6 355 logements vacants, 42 % sont exemptés de l'impôt sur les logements vacants pour une raison jugée acceptable –, et que, selon l'Évaluation des besoins en logement, la part des ménages locataires devrait passer de 36 % à 43 % d'ici 2035; et**

**ATTENDU QUE le Conseil a adopté le 8 octobre 2025 le Plan d'action pour le logement, qui accorde d'importantes incitations aux promoteurs et aux propriétaires, sans pour autant léser les locataires, et vise, parmi ses cinq principaux objectifs, à consolider et renforcer les capacités en matière d'aménagement de logements abordables; et**

**ATTENDU QUE** la Ville d'Ottawa a accepté d'étudier la faisabilité d'un programme de permis de rénovation des logements locatifs (règlement sur les rénovictions), qui serait réduit à néant si les modifications venaient à être adoptées;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil municipal demande au maire d'écrire en son nom au premier ministre, au procureur général et aux ministres des Finances et du Logement de l'Ontario pour les informer de son opposition aux modifications à apporter à la Loi sur la location à usage d'habitation prévues dans le projet de loi 60, à l'affaiblissement des droits des locataires, notamment aux modifications relatives au « droit au maintien dans les lieux », et aux mesures visant à assouplir encore davantage le contrôle des loyers;

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE** le Conseil municipal demande au gouvernement de l'Ontario de rétablir les dispositions sur le contrôle des loyers pour les logements locatifs occupés pour la première fois après 2018.

### 29.3 Dénomination d'un terrain de balle en l'honneur de Bob Easy

Proposée par D. Brown

Appuyée par I. Skalski

**ATTENDU QUE** le 10 juillet 2024, le Conseil municipal a approuvé la Politique sur les noms commémoratifs; et

**ATTENDU QUE** conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés dans la Loi de 2001 sur les municipalités, le Conseil municipal peut attribuer un nom commémoratif par résolution, sans égard à la Politique; et

**ATTENDU QUE** Robert (« Bob ») Easy entraîne des équipes et organise des tournois de hockey amateur dans les quartiers de Munster et Richmond depuis plus de cinq décennies, aidant de jeunes athlètes de tous niveaux à perfectionner leurs compétences et à cultiver le goût du jeu; et

**ATTENDU QUE** M. Easy a joué un rôle essentiel dans la création et le développement de programmes de hockey amateur à Osgoode, Munster et Richmond, dynamisant ainsi la pratique sportive chez les jeunes et la vie communautaire dans le secteur rural d'Ottawa; et

**ATTENDU QUE M. Easy s'est vu remettre pour son dévouement exceptionnel le Prix de bâtisseur de la Ville d'Ottawa (22 février 2017) et la Médaille du souverain pour les bénévoles (20 mars 2017); et**

**ATTENDU QUE M. Easy continue de redonner à la communauté en participant régulièrement à des activités bénévoles et en amassant des fonds pour des clubs sportifs pour jeunes et des organismes de bienfaisance locaux;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le terrain de balle situé dans le parc Munster Nord, au 2778, chemin Munster, soit renommé « Terrain de balle Bob-Easy »;**

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE soit installée sur place une plaque affichant le nom et une brève description des contributions de M. Easy;**

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE la fabrication et l'installation de la plaque soient financées par une collecte de fonds et d'autres sources de financement admissibles.**

30. Avis d'intention

- Avis d'intention du commissaire à l'intégrité de soumettre le rapport annuel de 2025 à l'examen du Conseil municipal à sa réunion du 26 novembre 2025.
- Avis d'intention de Bâtir Ottawa de soumettre le rapport annuel de 2024 à l'examen du Conseil municipal à sa réunion du 26 novembre 2025.

31. Motion portant présentation de règlements

31.1 Trois lectures

Motion n° **2025-69-07**

Proposée par S. Desroches

Appuyée par A. Troster

**Que les règlements énumérés à l'ordre du jour, sous le titre « Motion portant présentation de règlements, Trois lectures », soient lus et adoptés, à l'exception de celui au point « ee » à l'ordre du jour.**

ee. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement no 2008-250 afin de changer le zonage d'une partie du terrain ayant pour désignation municipale le 6158, promenade Rideau Valley Nord.

2025-405 Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement no 2008-250 afin de retirer le symbole d'aménagement différé s'appliquant à une partie des terrains ayant pour désignations municipales les 945 et 1015, rue Bank.

2025-406 Règlement de la Ville d'Ottawa régissant l'ensemble domiciliaire municipal ainsi que l'exonération d'impôts municipaux et scolaires pour les immobilisations municipales utilisées en tant que logements abordables situées sur la propriété de Rideau Non-Profit Housing Inc. ayant pour désignation municipale le 5581, promenade Doctor Leach, à Ottawa.

2025-407 Règlement de la Ville d'Ottawa régissant l'ensemble domiciliaire municipal ainsi que l'exonération d'impôts municipaux et scolaires pour les immobilisations municipales utilisées en tant que logements abordables situées sur la propriété de The Chinese Community (Ottawa) Building Corporation (1990) ayant pour désignation municipale le 80, rue Florence, à Ottawa.

2025-408 Règlement de la Ville d'Ottawa régissant l'ensemble domiciliaire municipal ainsi que l'exonération d'impôts municipaux et scolaires pour les immobilisations municipales utilisées en tant que logements abordables situées sur la propriété de l'Ottawa Community Land Trust ayant pour désignation municipale le 887, avenue Kirkwood, à Ottawa.

2025-409 Règlement de la Ville d'Ottawa régissant l'ensemble domiciliaire municipal ainsi que l'exonération d'impôts municipaux et scolaires pour les immobilisations municipales utilisées en tant que logements abordables situées sur diverses propriétés de Unity Non-Profit Housing Corporation Ottawa.

2025-410 Règlement de la Ville d'Ottawa régissant l'ensemble domiciliaire municipal ainsi que l'exonération d'impôts municipaux et scolaires pour les immobilisations municipales utilisées en tant que logements abordables situées sur la propriété louée par Blue Heron Co-operative Homes Inc. ayant pour désignation municipale le 750, chemin March, et abrogeant le Règlement no 2004-438.

2025-411 Règlement de la Ville d'Ottawa régissant l'ensemble domiciliaire municipal ainsi que l'exonération d'impôts municipaux et scolaires pour les immobilisations municipales utilisées en tant que logements abordables situées sur diverses propriétés de la Société de logement de Nepean.

2025-412 Règlement de la Ville d'Ottawa régissant l'ensemble domiciliaire municipal ainsi que l'exonération d'impôts municipaux et

scolaires pour les immobilisations municipales utilisées en tant que logements abordables situées sur diverses propriétés de la Cumberland Housing Corporation.

2025-413 Règlement de la Ville d'Ottawa régissant l'ensemble domiciliaire municipal ainsi que l'exonération d'impôts municipaux et scolaires pour les immobilisations municipales utilisées en tant que logements abordables situées sur la propriété de l'African Canadian Association of Ottawa ayant pour désignation municipale le 881-883, chemin Pinecrest, à Ottawa.

2025-414 Règlement de la Ville d'Ottawa établissant certains terrains comme routes communes et publiques et les affectant à une vocation publique (croissant Wilton, avenue Canterbury, rue Arch et promenade Terry-Fox).

2025-415 Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement no 2002-189, dans sa version modifiée, relativement à la délivrance de permis et la réglementation concernant les entrepreneurs en paysagement minéralisé.

2025-416 Règlement de la Ville d'Ottawa soustrayant à la réglementation relative aux parties de lots de terrain certaines parcelles du plan 36 situées sur l'avenue Aylmer.

2025-417 Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement no 2017 180 sur l'affectation d'agentes ou agents d'application des règlements municipaux au contrôle du stationnement sur les propriétés privées.

2025-418 Règlement de la Ville d'Ottawa soustrayant à la réglementation relative aux parties de lots de terrain certaines parcelles du plan 4M-1768 situées sur la terrasse Caminar et les promenades Dowsley et Cope.

2025-419 Règlement de la Ville d'Ottawa soustrayant à la réglementation relative aux parties de lots de terrains certaines parcelles du plan 4M-1618 situées sur le chemin Miikana, la place Ninaatik et l'avenue Paakanaak.

2025-420 Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement no 2008-250 pour changer le zonage des terrains ayant pour désignations municipales les 6615 et 6635, chemin Renaud et le 191, cercle Rappel.

2025-421 Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement no 2008-250 afin de changer le zonage des terrains ayant pour désignations municipales les 708, 720 et 750, chemin River.

2025-422 Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement no 2008-250 afin de changer le zonage du terrain ayant pour désignation

municipale le 3055, chemin Richmond.

2025-423 Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Plan secondaire des Lignes 1 et 3 des stations du secteur urbain intérieur est, dans le volume 2A du Plan officiel de la Ville d'Ottawa, afin d'augmenter la hauteur maximale permise pour les bâtiments du terrain ayant pour désignation municipale le 1440, place Blair Towers.

2025-424 Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement no 2008-250 afin de changer le zonage du terrain ayant pour désignation municipale le 1440, place Blair Towers.

2025-425 Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement no 2008-250 afin de changer le zonage d'une partie des terrains ayant pour désignations municipales le 4186, promenade William McEwen et les 4221 et 3478, promenade Moodie.

2025-426 Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement no 2008-250 afin de changer le zonage des terrains ayant pour désignations municipales les 249 et 255, chemin Richmond et le 372, avenue Tweedsmuir.

2025-427 Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement no 2008-250 afin de changer le zonage des terrains ayant pour désignations municipales les 2966 et 2978, chemin Carp.

2025-428 Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement no 2008-250 afin d'appliquer des modifications d'ordre général, de corriger des anomalies techniques et d'apporter des corrections mineures au zonage de diverses propriétés à Ottawa.

2025-429 Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement no 2008-250 en ce qui concerne la définition d'installation de services publics.

2025-430 Règlement de la Ville d'Ottawa soustrayant à la réglementation relative aux parties de lots de terrain certaines parcelles du plan 4M-1641 situées sur la côte Atrium.

2025-431 Règlement municipal modifiant le Règlement municipal sur les redevances pour avantages communautaires (no 2022-307).

2025-432 Règlement municipal modifiant le règlement sur la réglementation du plan d'implantation (no 2014-256), dans sa version modifiée.

2025-433 Règlement municipal modifiant Règlement sur l'affectation de terrains à la création de parcs (no 2022-280).

2025-434 Règlement municipal modifiant le Règlement municipal sur la délégation de pouvoirs (no 2025-69).

2025-435 Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement no

2001-17 afin d'affecter des inspectrices ou inspecteurs, agentes ou agents des normes foncières et agentes ou agents d'application des règlements municipaux aux Services du Code du bâtiment de la Direction générale des services de la planification, de l'aménagement et du bâtiment.

2025-436 Règlement de la Ville d'Ottawa soustrayant à la réglementation relative aux parties de lots de terrains certaines parcelles du Plan 301 situées sur l'avenue Carlsen et du Plan 559 situées sur l'avenue Huntley (ayant pour désignation municipale l'avenue du Chasseur).

**Adopté**

32. Règlement de ratification

Motion n° **2025-69-08**

Proposée par S. Desroches

Appuyée par A. Troster

**Que le règlement suivant soit lu et adopté :**

**Règlement ratifiant les délibérations du Conseil du 12 novembre 2025.**

**Adopté**

33. Demandes de renseignements

Il n'y a aucune demande de renseignements.

34. Levée de la séance

La séance est levée à 12 h 50.

Motion n° **2025-69-09**

Proposée par S. Desroches

Appuyée par A. Troster

**Que les délibérations du Conseil de la réunion du 12 novembre 2025 soient ajournées.**

**Adopté**

---

Greffière de la Ville

---

Maire